Image not found or type unknown

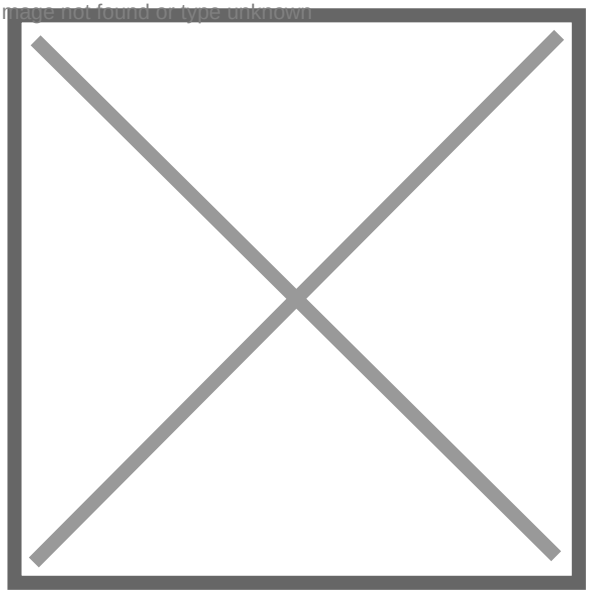

HARCELLEMENT AU REMBOURSEMENT

Par **REYANE**, le **03/05/2019** à **11:30**

bonjour,

j'ai vécu pendant 11 ans avec mon concubin logé gratuitement de mon appartement. En 2017 j'ai vendu et acheté une maison.

Il a insisté et voulu pour son "honneur et par amour" m'aider a faire des travaux dans ma maison à hauteur de 40 000€. Il était euphorique et heureux moi aussi.

Je lui avais proposé de notifier chez le notaire les travaux afin que si il m'arrivait quoi que ce soit et que mes enfants devaient vendre ma maison, qu'il puisse récupérer ses travaux ce qui est normal puisu'il serait contraint de partir. Il a refusé catégoriquement car on vivait ensemble et c'est pour la vie.
Sachant que dans mon appartement pendant 10 il n'a jamais partagé le loyer. Juste il faisait des courses et on sortaient souvent au resto. c'est pour cela qu'il se sentait un peu redevable.

janvier 2019 grosse crise (il est bipolaire) et il est parti. Il a quasiment liquider son compte en faisant n'importe quoi et maintenant il me sali auprès de tous et me demande de lui rembourser les travaux.

Que dois-je faire pour me protéger. si il entame une procédure est ce que je peux faire valoir le fait que je l'ai hébergé gratuitement durant 11 ans.

Il est reconnu bipolaire. J'ai supporté ses différentes crises et ses différentes dettes durant toutes ces années.

J'ai aussi passé de très bons moment par amour et lui suis reconnaissante.

je vous en remercie infiniment
Cordialement

Par **amajuris**, le **03/05/2019** à **12:07**

bonjour,
pour prétendre aux remboursements des travaux, il doit prouver son financement et pour cela avoir les factures à son nom pour prouver sa créance.
en la matière, les tribunaux prennent en compte les les factures de matériaux mais pas la main d'oeuvre apportée par un concubin.
en concubinage, il n'y a aucun droit, ni obligation entre concubins qui sont juridiquement des étrangers l'un par rapport à l'autre.
qu'il n'ait rien payé pendant 11 ans signifie que vous étiez d'accord sur cet arrangement.
donc, vous répondez à votre ex, que vous lui rembourserez éventuellement les factures des matériaux à son nom, s'il n'est pas d'accord, il devra saisir le tribunal.
salutations

Par **Lag0**, le **03/05/2019** à **13:26**

[citation]les tribunaux prennent en compte les matériaux **mais pas les factures**. [/citation]
??????????

Par **amajuris**, le **03/05/2019** à **14:13**

merci Lag0, j'ai rectifié ma phrase qui ne voulait rien dire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés